

Une loi sur les fusions malmenée

GRAND CONSEIL • Le projet du gouvernement a été grandement remanié en commission parlementaire. Pascal Corminbœuf se battra cet après-midi pour défendre son bébé. Interview.



Pascal Corminbœuf: «Je vais essayer de convaincre le parlement qu'il faut en tout cas revenir en arrière sur la participation des communes. Je n'exclus pas qu'il le fasse.» VINCENT MURITH

QUESTIONS DE SANTÉ AU MENU DE LA SESSION

Outre la loi sur les fusions, un autre dossier très attendu sera débattu cette semaine au Grand Conseil. Il s'agit du rapport sur les structures territoriales, que Pascal Corminbœuf a présenté aux médias il y a huit jours («La Liberté» du 30 novembre). La question centrale touche au nombre de districts, que le Conseil d'Etat renonce à réduire. La discussion est prévue pour jeudi matin.

Plusieurs lois sont au programme. Cet après-midi, les députés passeront en deuxième lecture celle sur la vidéosurveillance. Jeudi matin, ils modifieront la loi sur l'aide sociale en précisant les moyens de prévenir les abus de l'aide sociale et de lutter contre les fraudes. Congé de l'Immaculée Conception oblige, le parlement poursuivra ses travaux jeudi après midi. Il adoptera notamment une loi d'application cantonale de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins. Cela concerne le transfert de charges pour les soins fournis par les EMS et les soins à domicile.

Les députés sont aussi invités à prendre en considération plusieurs postulats et motions. On retiendra parmi les postulats la proposition de favoriser le télétravail (cet après-midi), la demande d'un rapport sur les relations entre les communautés religieuses dans le canton (jeudi), une analyse pour créer une caisse maladie unique dans le canton (jeudi), une étude pour améliorer l'offre en transports publics (jeudi). Dans les motions, on peut citer celle visant à exonérer fiscalement l'indemnité forfaitaire (25 fr. par jour) pour les personnes qui s'occupent de leurs aînés afin de les maintenir à domicile (cet après-midi). Enfin, le Grand Conseil prendra également acte, vendredi, du rapport sur la sécurité des usagers dans les ascenseurs ainsi que du rapport sur la faisabilité d'une institution pour les femmes privées de liberté à des fins d'assistance. CAG

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE CASTELLA

Le débat s'annonce chaud cet après-midi au Grand Conseil. Le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf aura besoin de tout son talent oratoire pour défendre un projet de loi sur l'encouragement aux fusions de communes qui a été malmené en commission parlementaire.

Celle-ci a remanié le projet du gouvernement (cf. «La Liberté» du 30 septembre) sur quatre points essentiels. Tout d'abord, le montant prévu pour l'aide aux fusions a été porté de 38 à 50 millions de francs. Ensuite, elle a biffé la part de 30% qui devait être financée par les communes, laissant l'entier de la charge à l'Etat.

La troisième modification porte sur le plafonnement de la subvention. Le premier crédit d'encouragement aux fusions, datant de 1999, limitait le subventionnement à 1500 habitants par commune. Pour ce nouveau train de fusions, le Conseil d'Etat prévoyait une limite à 5000 habitants dans son avant-projet. Après consultation, il a accepté de la porter à 10 000 habitants. Ce n'est encore pas assez pour la commission qui a décidé de supprimer tout plafond.

Principal bénéficiaire, le projet de fusion à six du Grand Fribourg (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminbœuf et Marly): au lieu d'une aide de 9,8 mio, c'est 16,9 mio que la nouvelle commune fusionnée recevrait.

Enfin, dernier changement sensible apporté en commission, fini les votes en assemblée communale. C'est par les urnes que les fusions devraient être approuvées, par souci d'égalité entre les communes ayant un Conseil général et les autres.

Conséquence de toutes ces modifications: le montant prévu à charge de l'Etat pour un référendum obligatoire (34 mio) serait dépassé et le projet devrait être approuvé en votation populaire, en principe en mai prochain. Avec pour autre conséquence un report de six mois dès son entrée en vigueur. Cet après-midi, Pascal Corminbœuf défendra

contre vents et marées la position du Conseil d'Etat. Il s'en explique dans cette interview.

Le projet d'aide aux fusions a été passablement remanié en commission. Est-ce un camouflet pour le Conseil d'Etat? **Pascal Corminbœuf:** A mon avis, non. L'objet central de cette loi était de mettre en œuvre la motion Haenni/Boivin qui demandait un nouveau train d'encouragement aux fusions mais en diminuant l'aide. L'aide était de 400 fr. par habitant dans le premier crédit. Là, le Conseil d'Etat propose 200 fr. par habitant et la commission en reste à 200 fr. Qu'on prévoie 38 ou 50 mio pour ce projet ne change rien. On ne va pas dépenser un franc de plus. Cela dépendra du nombre de fusions effectivement réalisées. En revanche, deux autres modifications ont un impact financier direct, il faut le reconnaître.



«Les communes se sentent davantage concernées quand elles payent»

PASCAL CORMINBŒUF

Vous militez pour un plafonnement de l'aide à 10 000 habitants par commune. En quoi cela se justifie-t-il?

On estime que dans les grandes communes, le travail est le même pour aboutir à une fusion que l'on ait 10 000 ou 34 000 habitants, comme à Fribourg. Bulle et La Tour n'ont pas fusionné pour l'argent puisqu'elles n'ont touché qu'un million. Pour le ménage communal, c'est beaucoup plus important de toucher pendant trente ans la péréquation qu'une fois un montant pour une fusion.

L'aide financière, n'est-ce pas l'élément déclencheur du succès des fusions de communes?

En tout cas dans les petites communes, oui. Mais un million de francs dans le budget d'une commune comme Bulle,

ce n'est rien. Et il faut voir que parmi les fusions les plus faciles, beaucoup ont déjà été réalisées. Ce n'est pas parce qu'on prévoit de gros montants qu'il y aura automatiquement des fusions.

Un objectif du Conseil d'Etat est de renforcer le centre cantonal. Ne serait-ce pas utile de faire un geste supplémentaire pour favoriser la fusion du Grand Fribourg?

Par rapport au projet mis en consultation, le plafond pour l'aide est passé de 5000 à 10 000 habitants. Donc ce geste supplémentaire, on estime l'avoir fait. Mais s'il fallait ça pour que la fusion 2016 aboutisse, je pense que le Conseil d'Etat serait soulagé.

Autre point sensible, les communes veulent faire supporter à l'Etat l'entier de l'effort. Pour vous, ce n'est pas acceptable?

On est même persuadé que c'est contre-productif par rapport à l'objectif. Les gouvernements des autres cantons se demandent sérieusement si la formule de faire participer les communes n'explique pas le succès des fusions à Fribourg. Les communes se sentent davantage concernées quand elles payent. Et au moment où les autres cantons se disent que la méthode fribourgeoise est plus incitative, nous l'abandonnerions?

On remarque que les conflits financiers se multiplient entre canton et communes. Inévitable?

Tant qu'on n'aura pas fait l'examen de la répartition des tâches et des charges, on aura ce genre de conflits. Cela était difficile avec l'ancienne péréquation indirecte. Cela devrait être beaucoup plus facile désormais.

La fortune rondelette de l'Etat n'y joue-t-elle pas aussi un rôle?

Bien sûr. C'est évident. Et d'ailleurs cet argument a été avancé en commission pour supprimer le plafond à 10 000 habitants et la participation des communes.

Vu le poids du lobby des communes au Grand Conseil, pensez-vous avoir une chance de renverser la vapeur?

Je vais essayer de convaincre le parlement qu'il faut en tout cas revenir en arrière sur la participation des communes. Je n'exclus pas qu'il le fasse.

Vous n'excluez pas... Ce n'est pas le discours d'un gagnant, ça?

Je dis ça parce que la commission était unanime sur ce point. Il faudra vraiment avancer de bons arguments et se battre.

Si vous perdez sur ce point, il faudra en passer par une votation populaire. Une perspective qui vous fait peur?

Non parce que ça suscitera un débat partout, y compris dans les régions qui jusqu'à maintenant se sont senties moins concernées, comme la Singine qui n'a pas opéré de fusion.

Quid de l'obligation d'approuver chaque fusion par les urnes?

La commission l'a accepté à une très faible majorité. Ce serait un bouleversement. Une motion le proposant a été refusée en 2001, une autre retirée en 2005. C'est la première fois qu'on enlèverait une prérogative essentielle à l'assemblée communale. Avec comme argument qu'on aimerait avoir la même logique dans les communes qui ont un Conseil général et les autres. On avait modifié la loi pour rendre le référendum obligatoire dans les communes avec Conseil général à la suite de la récolte de signatures qu'il avait fallu faire à La Tour pour que le peuple vote.

Pourquoi le Conseil d'Etat y est-il opposé?

A notre avis, c'est ce qui a fait capoter pas mal de projets dans le canton de Vaud, avec un vote à l'assemblée et six semaines plus tard aux urnes. Pendant ces six semaines, il y a des groupes qui se forment, qui vont faire du porte-à-porte, etc. Ce n'est pas du tout anodin. Cela pourrait mettre en péril certains projets de fusions sur Fribourg aussi. I